

Communiqué de presse

La Comco autorise la reprise de Carrefour par Coop moyennant des charges

Berne, le 27 mars 2008 2'527 caractères Par décision du 17 mars 2008, la Commission de la concurrence (Comco) a autorisé la reprise des surfaces de vente Carrefour (part de marché de moins de 4%) par Coop, moyennant des charges. Le duopole constitué par Migros et Coop sera certes renforcé après la reprise, mais le marché du commerce de détail au niveau national restera sous la pression des nouveaux concurrents.

Afin que cette pression demeure, le marché doit rester ouvert pour d'autres détaillants ainsi que pour les fournisseurs (marchés de l'approvisionnement). La Comco a ainsi autorisé la reprise moyennant des charges. Ces dernières prévoient notamment la suppression des exclusivités qui interdisent contractuellement aux fournisseurs de livrer simultanément plusieurs détaillants. Cette charge qui s'applique déjà à Migros est étendue maintenant aux deux grands distributeurs. De plus, Coop s'engage, en cas de non-reprise d'un fournisseur dépendant de Carrefour, à trouver une solution spécifique.

Dans certaines régions, en particulier en Suisse romande, la reprise conduit à un taux de concentration particulièrement élevé. La Comco a donc imposé à Coop dans un délai déterminé de remettre sur le marché des points de vente représentant une surface totale de 20'000 m². Ainsi, les concurrents auront la possibilité de renforcer dans ces régions leur position en reprenant ces surfaces. De plus, Coop n'a, pendant six ans, pas le droit d'acquérir des entreprises actives sur le marché du commerce de détail alimentaire suisse.

Le marché du commerce de détail alimentaire traverse actuellement une phase de mutation. Ceci a pu être clairement constaté en Suisse alémanique en raison de la pression exercée par de nouveaux distributeurs. Cette pression pourra déstabiliser à moyen ou long terme la dominance collective de Migros et Coop. L'évolution jusqu'à présent confirme l'analyse faite par la Comco précédemment dans le cas Migros/Denner.

Pour de plus amples renseignements, une séance d'information aura lieu le 27 mars 2008 à 11h15 au centre de presse du Palais fédéral.

Renseignements

Prof. Walter Stoffel Président 079 436 81 49

Dr Rafael Corazza Directeur 079 652 49 57 rafael.corazza@weko.admin.ch

Dr Patrick Krauskopf Vice-directeur 076 567 14 07 patrick.krauskopf@weko.admin.ch

Ce texte est aussi accessible sur notre page Internet

Monbijoustrasse 43 CH-3003 Berne Téléphone: 031 322 20 40 Téléfax: 031 322 20 53 www.comco.ch weko@weko.admin.ch